



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

**Séance du Vendredi 16 avril 2021**

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	Nbre de présents	Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	19

Date de la convocation : 12 avril 2021

Date d'affichage ordre du jour : 12 avril 2021

**L'an deux mil vingt et un, le seize avril à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Salle polyvalente, en session ordinaire sur convocation en date du 12 avril 2021, sous la Présidence de Mme LELIEVRE Josiane, Maire.**

**Présents :** MM. LELIEVRE Josiane, COULLER Jean-Paul, PATENOTTE Isabelle, CALTOT Daniel, BOULLIER Claude, POTHERAT Frédéric (en visio), OSMONT Marie-Claire, DELAMARE Dominique, LECOQ Annie,, TOUTAIN Eric, GAUDICHON Vincent, ORIENT Olivier, SAHUT Géraldine, NEE Amélie, BUQUET Jessica, BRUNG Michel TALBOT Christine.

Absents excusés :

Mme PATENOTTE Isabelle qui avait donné pouvoir à Mme LECOQ Annie,

M.ZEDDE Alain qui avait donné pouvoir à Mme TALBOT Christine

Et Mme GUERZA Sylvie qui avait donné pouvoir à M. BRUNG Michel

Mme NEE Amélie a été nommée secrétaire de séance.

**2021/34 – COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE ET ACHAT DE TAPIS POUR PRATIQUE SPORTIVE**

M POTHERAT (en visio ) donne le compte rendu du Conseil d'école du 15 mars 2021, et informe que la coopérative scolaire propose de participer à l'achat de tapis neufs pour pratiquer la gymnastique, ceux en service semblant défectueux..

La participation communale serait de 1500 €.

Le Maire propose au conseil municipal d'inscrire des crédits à hauteur de 1 500 € au budget primitif pour l'acquisition de ces tapis qui resteront stockés dans la salle d'évolution scolaire, mais pourraient être utilisés par des associations si le besoin s'en avérait.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

**Pour extrait certifié conforme**  
**Le Maire, Josiane LELIEVRE**

Date d'affichage de la présente délibération  
 Le 22 avril 2021

